



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial 70 – 2017 – 054

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2017

Consultable sur le site internet des services de l'Etat :

<http://www.haute-saone.gouv.fr/>

SOMMAIRE

PREFECTURE	
<i>Arrêté préfectoral n° 70-2017-07-01-001, portant réquisition d'entreprises de transports sanitaires terrestres privées agrées du 03 juillet 2017 au 07 juillet 2017</i>	1



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE

La Préfète de la Haute-Saône

**Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Arrêté n° 70-2017-07-01-001

**portant réquisition d'entreprises de transports sanitaires terrestres privées agréés du
03 juillet 2017 au 07 juillet 2017**

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6312-1 à L.6313-1 et R.6312-6 à R.6312-23 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2215-1 alinéa 4 ;

VU le mail en date du 30 juin 2017 de Monsieur Eric VANNET adressé au directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté déclarant un préavis de grève des ambulanciers de la Haute-Saône à compter du lundi 03 juillet 2017 à 08h00 heures au mardi 11 juillet 2017 concernant le transport des urgences pré-hospitalières à la demande du CRRA 15 de 8h à 20h en semaine ;

VU le mail en date du 30 juin 2017 du Service Départemental d'Incendie et de Secours adressé au directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté indiquant qu'ils ne seront pas en capacité d'absorber l'accroissement d'activité dû à la grève des ambulanciers de Haute-Saône à compter du lundi 03 juillet 2017 à 08h00 heures,

VU le mail en date du 30 juin 2017 de Monsieur Jean-Marie BAUDOIN, directeur de permanence du centre hospitalier universitaire de Besançon, adressé au directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté indiquant l'existence d'un risque sérieux, résultant des carences de transports sanitaires dues au mouvement de grève de l'ensemble des ambulanciers de Haute-Saône à compter du lundi 03 juillet 2017, d'une part pour le fonctionnement de la régulation médicale du CHU de Besançon et d'autre part pour l'accès de la population aux services d'urgences ;

CONSIDERANT que les ambulanciers privés assurent sur appel du CRRA 15 le transport des urgences pré-hospitalières en journée ;

CONSIDERANT que les transports non effectués par les transporteurs sanitaires en grève ne pourront pas être assurés dans leur intégralité par le SDIS 70 et le SAMU25 ;

CONSIDERANT que l'existence de cette carence constitue un risque grave pour la sécurité et la santé publique ;

Sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté,

ARRETE

Article 1^{er} : Afin d'assurer la continuité des transports sanitaires terrestres pour les urgences pré hospitalières de journée, à effectuer sur la plage de 08h à 20h dans le département de la Haute-Saône, il est procédé à la réquisition, à hauteur d'une ligne de garde par entreprise, des entreprises de transports sanitaires terrestres suivantes :

SECTEUR	Dates	Entreprises	Adresse
LURE	Lundi 03 juillet 2017	Ambulances PHOENIX	26 Avenue Léon Jouhaux, 70400 Héricourt
	Mardi 04 juillet 2017	Ambulances GROSDÉMOUGE SARL	11, chemin du chêne vert, 70270 Melisey
	Mercredi 05 juillet 2017	Ambulances PHOENIX	26 Avenue Léon Jouhaux, 70400 Héricourt
	Jeudi 06 juillet 2017	Ambulances GROSDÉMOUGE SARL	11, chemin du chêne vert, 70270 Melisey
	Vendredi 07 juillet 2017	Ambulances MARION	6, rue Paul Rémy, 70440 Servance
VESOUL	Lundi 03 juillet 2017	Ambulances MULOT	17, route de Saint Loup, 70000 Vesoul
	Mardi 04 juillet 2017	SARL COUSIN ANDRE	533, rue du 13 septembre 1944, 70110 Villersexel
	Mercredi 05 juillet 2017	Ambulances MULOT	17, route de Saint Loup, 70000 Vesoul
	Jeudi 06 juillet 2017	SARL COUSIN ANDRE	533, rue du 13 septembre 1944, 70110 Villersexel
	Vendredi 07 juillet 2017	Ambulances MULOT	17, route de Saint Loup, 70000 Vesoul
GRAY	Lundi 03 juillet 2017	Ambulances GRAYLOISES	ZAC Gray Sud, 70100 Gray
	Mardi 04 juillet 2017	Ambulances VANNET DELACROIX	ZAC Gray sud, 70100 Gray
	Mercredi 05 juillet 2017	Ambulances GRAYLOISES	ZAC Gray Sud, 70100 Gray
	Jeudi 06 juillet 2017	Ambulances VANNET DELACROIX	ZAC Gray sud, 70100 Gray

	Vendredi 07 juillet 2017	Ambulance MARNAYSIENNE	ZI les Plantes, 70150 Marnay
JUSSEY	Lundi 03 juillet 2017	Ambulances SAONOISES	1, rue de la charlotte, 70500 Gevigney Mercey
	Mardi 04 juillet 2017	Ambulances SAONOISES	1, rue de la charlotte, 70500 Gevigney Mercey
	Mercredi 05 juillet 2017	SARL AMBULANCES LEPAGE	1 Rue Perchot, 70160 Saint Remy <u>Siège social</u> : 23 Grande Rue, 70210 Vauvillers
	Jeudi 06 juillet 2017	Ambulances SAONOISES	1, rue de la charlotte, 70500 Gevigney Mercey
	Vendredi 07 juillet 2017	SARL AMBULANCES LEPAGE	1 Rue Perchot, 70160 Saint Remy <u>Siège social</u> : 23 Grande Rue, 70210 Vauvillers
	LUXEUIL	Lundi 03 juillet 2017	Ambulances "SOS LUXEUIL"
Mardi 04 juillet 2017		Ambulances SIMON ASSISTANCE	51, rue de Saint sauveur, 70300 Breuches les Luxeuil
Mercredi 05 juillet 2017		AMBULANCES SIMON (CORBENAY)	73, rue Henri Duhaut, 70320 Corbenay
Jeudi 06 juillet 2017		Ambulances LUPEENNES	ZAC de la Combeauté - Rue Presle, 70800 Saint Loup sur Semouse
Vendredi 07 juillet 2017		Ambulances "SOS LUXEUIL"	24, rue Grammont, 70300 Luxeuil les Bains

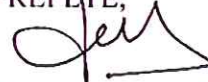
Article 2 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture pour les tiers, faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute Saône.

Article 4 : Conformément à l'article L2215-1 du code général des collectivités territoriales, le refus de déférer aux réquisitions de l'autorité publique est puni de 6 ans d'emprisonnement et 10 000 euros d'amende.

A Vesoul, le 1^{er} juillet 2017

LA PREFETE,



Marie-Françoise LECAILLON